

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 janvier 2018

ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 575)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 470

présenté par  
Mme Dubié et Mme Pinel

**ARTICLE 19**

À l'alinéa 3, après le mot :

« agriculture »,

insérer les mots :

« qui le souhaitent .

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le projet de loi vise à expérimenter par dérogation des formes d'organisation plus intégrées au niveau régional mais uniquement dans certaines régions qui le souhaitent. Ces régions ont besoin d'un cadre juridique permis par l'expérimentation.